

PHARMACIEN RESPONSABLE DES ÉTABLISSEMENT PHARMACEUTIQUES EXPLOITANTS ET FABRICANTS : MAITRISER VOS RESPONSABILITÉS ET L'ORGANISATION POUR LA MISE SOUS CONTRÔLE DES RISQUES LIÉS AUX DIFFÉRENTES OPÉRATIONS PHARMACEUTIQUES

Journée de formation professionnelle continue organisée en partenariat
avec la Direction Recherche, Innovation, Santé Publique et Engagement Sociétal du Leem

Cette formation permettra au pharmacien responsable et pharmacien responsable intérimaire, de maîtriser l'étendue de ses missions, bien définies dans le CSP, d'avoir une vision précise du périmètre des opérations pharmaceutiques placées sous sa responsabilité et des risques induits par un manquement dans la réalisation de ces actes, afin de mettre en place les systèmes nécessaires à la maîtrise des risques qualité et patient.

Pharmacien Responsable et gestion pharmaceutique du risque Exploitant

- Qualité, conformité et « inspection readiness »
- Surveillance des stocks : obligations et sanctions
- Surveillance de l'usage non conforme
- Organisation de la responsabilité entre titulaire ou maison-mère et filiales
- Maîtrise des risques au travers de l'organisation qualité et des contrats
- Spécificité des activités de Pharmacovigilance. Guide pratique du Leem : Rôle de l'EU QPPV et du RPV : répartition des rôles, des responsabilités et documentation associée
- Gestion des opérations pharmaceutiques à distance : recommandations du Leem pour les exploitants

Gestion du risque pharmaceutique sur des opérations pharmaceutiques communes aux Exploitants et aux Fabricants

- Maîtriser les dernières évolutions ordinales pour la mise sous contrôle des opérations pharmaceutiques par le Pharmacien Responsable des établissements exploitants et fabricants
- Travail en groupe sur des cas concrets : Relation entre l'exploitant et le fabricant ou son sous-traitant : Identifier et gérer les risques qualité

Pharmacien Responsable et gestion pharmaceutique du risque Fabricant

- Gestion des opérations pharmaceutiques à distance : recommandations du Leem pour les fabricants
- Organisation de la responsabilité entre titulaire ou maison-mère et fabricant

S'INSCRIRE

15, rue Rieux
92517 Boulogne Cedex

l.relmy@ifis.fr



Avec étude et analyse
de cas pratiques ...

JOURNÉE DE FORMATION ELIGIBLE POUR LE
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU [DPC]

PROGRAMME

8h30

Accueil café et enregistrement des participants

9h00

Introduction de la journée

Dr Thomas BOREL | Directeur, Direction Recherche, Innovation, Santé Publique et engagement Sociétal du Leem

Stéphane SIMON | Président du Conseil Central B de l'Ordre National des Pharmaciens

Pharmacien Responsable et gestion pharmaceutique du risque exploitant

9h30

Qualité, conformité et « inspection readiness »

Le Pharmacien Responsable (PR) du site exploitant, porte la responsabilité d'un certain nombre d'activités relatives à la mise sur le marché des médicaments, leur promotion, leur distribution et le suivi post-commercialisation. De nombreux textes réglementaires encadrent chacune de ces activités qui peuvent avoir des risques directs et indirects pour la sécurité des patients. Le Leem a édité un guide exploitant pour compléter les dispositions réglementaires au plan pratique.

Durant cette session, il sera plus particulièrement rappelé les différentes obligations de l'exploitant sur l'ensemble de ses champs d'activité et les points clés de la préparation en vue des inspections menées par les autorités de santé. La mise sous contrôle de l'établissement en termes de conformité étant de la responsabilité des Pharmaciens Responsables.

Emmanuelle BOFFA | Directeur Assurance Qualité | Novartis

Séance de Questions-Réponses

9h55

Surveillance des stocks : obligations et sanctions

Devant le nombre croissant de signalement à l'ANSM de ruptures ou risques de ruptures de médicaments par les entreprises pharmaceutiques notamment lors de l'épidémie COVID-19, la gestion des risques liés aux ruptures de stock et les tensions d'approvisionnement des médicaments est un sujet de préoccupation majeur des pouvoirs publics et de tous les acteurs de la chaîne du médicament dont les industriels.

Cette session rappellera les obligations du Pharmacien responsable, garant de la mise à disposition des médicaments aux patients, permettant d'éviter les risques de pénurie et leurs conséquences pour le patient. Il sera aussi présenté les nouvelles lignes directrices de l'ANSM relatives aux sanctions qui s'appliqueront en cas de manquements.

Jean-Marc LACROIX | Président du Comité Ruptures du Leem | Pharmacien Responsable, Directeur de la Qualité | Sanofi-aventis France

Séance de Questions-Réponses

10h10

Surveillance de l'usage non conforme

Les entreprises qui exploitent une spécialité pharmaceutique signalent à l'ANSM toute prescription ou utilisation non conforme à une autorisation (AMM, AIP, AAP, AAC), un enregistrement ou un Cadre de Prescription Compassionnelle (CPC) dont elles ont connaissance dès que les conclusions de l'analyse de risque et, le cas échéant, les projets de mesures correctives envisagées, sont disponibles. L'objectif de cette session est de partager des recommandations sur les outils de recueil d'information et les moyens de maîtrise dont disposent les Pharmaciens Responsables pour prévenir ou réduire l'usage non-conforme des médicaments et assurer la sécurité du médicament pour les patients

Dorothée DURAND | Responsable Bon Usage et Information | Direction Recherche, Innovation, Santé Publique et engagement Sociétal | Leem

Amir LAHOUEGUE | Responsable du Service Pharmacovigilance et Information Médicale | AstraZeneca

Séance de Questions-Réponses

10h30

Pause-café

10h50

Organisation de la responsabilité entre titulaire ou maison-mère et filiales

Les laboratoires pharmaceutiques sont généralement structurés avec une maison-mère (souvent dans le pays d'origine de l'entreprise) et une ou plusieurs filiales dans les pays où les médicaments sont commercialisés. Les interfaces et le partage des rôles et responsabilités avec les différentes filiales et la maison mère doivent être clairement définies. L'objectif de cette session est d'examiner les moyens permettant aux pharmaciens responsables des filiales de disposer de toute l'information nécessaire sur les activités qu'ils supervisent même si elle sont gérées partiellement par la maison mère pour une meilleure maîtrise des risques patients en France.

■ Maîtrise des risques au travers de l'organisation qualité et des contrats

Clotilde JURGES | Senior Legal Director | Legal Commercial Lead, France and Global Commercial Capabilities | ASTELLAS

Anne-Sylvie BRUNEL | Pharmacien Responsable | Directeur Affaires Pharmaceutiques | TAKEDA

Séance de Questions-Réponses

S'inscrire en ligne :

<https://www.ifis.fr/seminaires-et-ateliers-venir>

11h10

Organisation de la responsabilité entre titulaire ou maison-mère et filiales (suite)

- **Spécificité des activités de Pharmacovigilance. Guide pratique du Leem : Rôle de l'EU QPPV et du RPV : répartition des rôles, des responsabilités et documentation associée.**

Plusieurs acteurs sont impliqués pour garantir la sécurité des patients dans la gestion de la pharmacovigilance. Le Pharmacien Responsable doit maîtriser les réglementations applicables, au niveau national et européen pour exercer ses responsabilités selon les bonnes pratiques de Pharmacovigilance en vigueur, pour la sécurité du patient. Le Leem a publié un guide destiné à clarifier l'organisation à mettre en place entre le pharmacien responsable, la personne de référence en matière de pharmacovigilance en France (RPV), la personne qualifiée au niveau européen (EUQPPV) et la maison mère située hors de la France.

Fanny PRUVOT | Senior Director, Deputy EEA QPPV | Bristol-Myers Squibb (BMS)

Dorothée DURAND | Responsable Bon Usage et Information | Direction Recherche, Innovation, Santé Publique et engagement Sociétal | Leem

Séance de Questions-Réponses

11h35

Gestion des opérations pharmaceutiques à distance : recommandations du Leem pour les exploitants

Durant la phase de la pandémie Covid-19, les entreprises du Médicament, ont dû s'adapter rapidement pour assurer la continuité de leurs activités pharmaceutiques. De nouveaux outils ont été mis en place et il a fallu apprendre à travailler autrement puisque le télétravail devait être privilégié pour toute fonction le permettant, y compris pour le Pharmacien Responsable. La plus grande partie des activités d'un exploitant peuvent être gérées à distance sous réserve de mettre en place les modalités de contrôles adaptées. La position de l'ANSM a été la suivante durant les périodes de confinement : « Concernant les établissements pharmaceutiques exploitants, le personnel exerçant des opérations pharmaceutiques relevant de l'activité d'exploitation de spécialités pharmaceutiques peut les réaliser depuis son domicile. Un contrôle effectif des opérations pharmaceutiques à distance doit être mis en place. En parallèle, toutes les mesures nécessaires qui devront être basées sur les principes de gestion du risque afin de garantir la bonne conduite des opérations pharmaceutiques, devront être mises en place ».

L'objectif de cette session est d'examiner à l'issue de la période de la pandémie, quelles sont les opérations pharmaceutiques ayant pu pendant la crise être réalisés à distance, quels étaient les risques identifiés par rapport à cette pratique et à quel moment a été réalisée la supervision pharmaceutique. Un guide pratique sera présenté examinant ces éléments processus par processus et les discussions permettront de définir dans quels cas les opérations pharmaceutiques peuvent être conduites à distance sans risque.

Clotilde JACQMIN-CLEMENT | Pharmacien responsable – Directeur des Affaires Pharmaceutiques

Stéphane CARDON | Directeur Affaires Pharmaceutiques | Pharmacien Responsable | EXELTIS Santé

Séance de Questions-Réponses

12h20

Déjeuner/Buffer d'échanges

Gestion du risque pharmaceutique sur des opérations pharmaceutiques communes aux Exploitants et aux Fabricants

13h30

Maîtriser les dernières évolutions ordinales pour la mise sous contrôle des actes pharmaceutiques par le Pharmacien Responsable des établissements exploitants et fabricants

L'évolution des pratiques et des métiers dans l'industrie pharmaceutique amène à une spécialisation des activités au sein des établissements pharmaceutiques. L'Ordre National des Pharmaciens, via les sections B et C (représentant les pharmaciens de l'industrie et de la distribution en gros), avait engagé une réflexion sur la modernisation de l'expérience pratique aux côtés des autorités pour tenir compte de l'évolution des processus « fabricant » et « distributeur en gros » auxquels le pharmacien responsable est confronté et pour lesquels il exerce son autorité pleine et entière en toute indépendance, dans l'intérêt du patient. Ce texte permet de prendre en compte certaines des évolutions proposées (voir décret n° 2022-324 du 4 mars 2022 relatif à l'expérience pratique du pharmacien responsable au sein des établissements pharmaceutiques ou organismes mentionnés à l'article R 5124-2 CSP).

Par ailleurs, en lien avec l'ANSM, l'Ordre National des Pharmaciens a établi un nouveau cahier professionnel « les essentiels de la section B » paru en février 2022 qui liste les opérations considérées comme pharmaceutiques au sein des établissements exploitants et fabricants. Destiné à faciliter l'exercice de la responsabilité du Pharmacien Responsable, ce document constitue un outil d'appréciation et de visibilité des opérations qui sera présenté lors de cette session.

Cette session permettra aussi de clarifier les définitions des opérations placées sous la responsabilité du Pharmacien Responsable en lien avec la présence pharmaceutique sur site.

- **Travaux et publications de l'Ordre national des Pharmaciens : expérience du pharmacien responsable - Opérations pharmaceutiques - Présence pharmaceutique**

Stéphane SIMON | Président du Conseil Central B de l'Ordre National des Pharmaciens

Séance de Questions-Réponses

Pour tout renseignements, nous contacter :

Ifis Pôle séminaires & Ateliers :
01.41.10.26.30.
c.duranton@ifis.fr



Cas pratique sur une situation gestion du risque ...

14h30

Relation entre l'exploitant et le fabricant ou son sous-traitant : Identifier et gérer les risques qualité

Cette session sera organisée au travers d'un cas pratique de relation exploitant-fabricant, ce travail en groupe faisant appel à la participation interactive de l'audience permettra le renforcement des méthodes d'analyse et de gestion de risque appliquées à cette problématique.

Les textes réglementaires autorisent la sous-traitance à un tiers de certaines des activités de fabrication et/ou d'exploitation. Les activités sous-traitées doivent être parfaitement définies et contrôlées, au travers d'un contrat qualité entre l'exploitant et le fabricant établissant clairement les opérations sous-traitées et les obligations de chaque partie.

Toute sous-traitance doit rester sous contrôle du Pharmacien Responsable de l'exploitant, qui en assure l'organisation et la maîtrise en tant que donneur d'ordre. Depuis la sélection initiale jusqu'à la fin de contrat, ses décisions devront être prises à la lumière documentée d'une analyse des risques, afin de garantir la sécurité du patient. De même, le Pharmacien Responsable du fabricant doit s'assurer que les activités réalisées sont conformes aux exigences réglementaires et au contrat.

Frédéric JOUARET | Président du Comité « Qualité » du Leem | Head of Quality Governance, Healthcare | MERCK | Pharmacien Responsable Merck Santé

Damien BROSSARD | Directeur Qualité Groupe - DELPHARM

Séance de Questions-Réponses

Pharmacien Responsable et gestion pharmaceutique du risque fabricant

15h15

Gestion des opérations pharmaceutiques à distance : recommandations du Leem pour les fabricants

Durant la phase de la pandémie Covid-19, les établissements fabricants ont dû eux aussi s'adapter rapidement pour assurer la continuité de leurs activités pharmaceutiques. La position de l'ANSM durant la pandémie a été la suivante : « pour les fabricants, la présence des personnes sur site doit être réservée aux opérations le nécessitant, assortie de mesures de protection adaptées, et le télétravail mis en place pour les activités le permettant. L'ANSM doit être informée de toutes ces modalités particulières mises en place ». L'objectif de cette session est d'examiner à l'issue de la période de la pandémie, quelles sont les opérations pharmaceutiques ayant pu pendant la crise être réalisés à distance, quels étaient les risques identifiés par rapport à cette pratique et à quel moment a été réalisée la supervision pharmaceutique.

Des recommandations pratiques seront présentées examinant ces éléments processus par processus et les discussions permettront de définir les opérations pharmaceutiques qui pourraient être conduites à distance sans risque.

Pascal BELLOCHE | Pharmacien Responsable Cenexi HSC | Responsable Système Qualité | Groupe Cenexi

Renée LAFON | Head of QP & ICMC Compliance Global Quality | SANOFI

Séance de Questions-Réponses

16h15

Organisation de la responsabilité entre titulaire ou maison-mère et fabricant

Les laboratoires pharmaceutiques sont généralement structurés avec une maison-mère (souvent dans le pays d'origine de l'entreprise) et un ou plusieurs fabricants dans différents pays. Les interfaces et le partage des rôles et responsabilités avec les différents fabricants et la maison mère doivent être clairement définies. L'objectif de cette session est de rappeler aux pharmaciens responsables des établissements fabricants, la nécessité de disposer de toute l'information nécessaire sur les activités qu'ils supervisent en France.

Sophie Pelé | Avocat à la Cour | Dechert (Paris) LLP

Séance de Questions-Réponses

17h00

Conclusions de la journée

Anne CARPENTIER | Directeur des Affaires Pharmaceutiques – Direction Recherche, Innovation, Santé Publique et Engagement sociétal du Leem

JOURNÉE DE FORMATION ELIGIBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU [DPC]

Action de DPC enregistré sur le site de l'ANDPC
N° 13562200034

L'ifis est un Organisme de DPC enregistré par l'ANDPC et habilité à dispenser des programmes de DPC pour les pharmaciens des industries de santé
N° d'enregistrement de l'ifis : 1356



■ QUI EST CONCERNÉ ...

- Dirigeants d'entreprises
- Pharmaciens Responsables
- Pharmacien ou toute personne concernée dans la mise en œuvre de la responsabilité pharmaceutique,
- Toute personne désirant mieux comprendre les notions d'établissement pharmaceutique (exploitant, fabricant) et de responsabilité pharmaceutique,
- Personnel des départements affaires réglementaires, pharmacovigilance, assurance qualité, information médicale, fabrication et distribution.

Modalités de suivi du stagiaire :

- Prérequis : Aucun -
- Evaluation des acquis à l'issue de la formation.
- Une attestation de présence et de fin de formation est envoyée

INFOS PRATIQUES

■ ACTION DE DPC VALIDEE SUR LE SITE DE L'ANDPC : N°13562200034

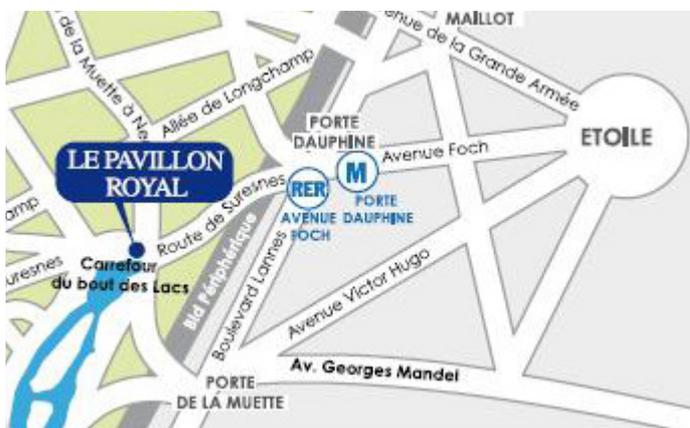
■ La réalisation de l'action de DPC « Formation Continue » se déroule en plusieurs étapes, conformément aux méthodes et modalités définies par la HAS :

- Au cours de la formation, analyse des pratiques professionnelles du groupe,
- Formation présentielle fondée sur les échanges et les études de cas
- Évaluation des acquis de la formation

Lieu de la formation : **Salons du Pavillon Royal**

Adresse : Carrefour du bout des lacs / Croisement route de Suresnes et route de la Muette - 75016 Paris

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : pour tous renseignements et pour préparer votre venue dans les meilleures conditions, merci de nous appeler au préalable.



Vous venez en Métro-RER :

Venir au Pavillon Royal : L'IFIS met en place des navettes au départ de la Porte Dauphine. Voitures de type "Espace" avec panneau "IFIS" qui vous attendent devant le Pavillon Dauphine (la station RER C "Avenue Foch" habituellement point de RV est en travaux !).

Adresse : Place Du Maréchal De Lattre De Tassigny - 75116 Paris



■ METHODES PEDAGOGIQUES

Ces formations concrètes, à finalité opérationnelle, sont validées et animées par des universitaires, des représentants des autorités de tutelle, des avocats, industriels, tous experts confirmés choisis par l'IFIS sur la base de leur expérience du sujet traité et sur leur faculté pédagogique à transmettre leur savoir et leur expérience.

Alternance d'exposés de 15 à 30 minutes complétés par un support powerpoint,

- 10 à 15 minutes de questions réponses, après chaque intervention pour approfondir certains points
- des tables rondes afin de favoriser les échanges et confronter les expériences entre participants et intervenants
- Session cas pratique de 45 minutes
- Documentation remise aux participants, sous réserve de l'accord des intervenants, reprenant le support papier de chaque intervention, articles, textes de lois se reportant aux thèmes traités.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le Pharmacien Responsable est une personne-clé et incontournable au sein des établissements pharmaceutiques exploitants et fabricants : le code de la Santé Publique (CSP) indique que tout acte pharmaceutique doit être réalisé en conformité avec la réglementation et sous le contrôle effectif d'un pharmacien. Le pharmacien responsable doit s'assurer que les systèmes en place permettent de garantir la qualité des produits et la sécurité des patients. Les responsabilités de cette fonction couvrent une grande diversité d'opérations pharmaceutiques au sein des entités exploitantes et fabricantes telles que la production, la vente en gros, la publicité, l'information, la vigilance sur les effets indésirables, le suivi des lots, la distribution, la vigilance sanitaire...

Cette formation permettra au pharmacien responsable et pharmacien responsable intérimaire, de maîtriser l'étendue de ses missions, bien définies dans le CSP, d'avoir une vision précise du périmètre des opérations pharmaceutiques placées sous sa responsabilité et des risques induits par un manquement dans la réalisation de ces actes, afin de mettre en place les systèmes nécessaires à la maîtrise des risques qualité et patient.

Objectifs de la formation :

- Connaître les responsabilités et les activités entrant dans le champ d'intervention du pharmacien responsable des établissements pharmaceutiques exploitants et fabricants lui permettant de garantir la santé publique,
- Savoir répondre aux exigences indispensables pour garantir la qualité des produits et la sécurité des patients : identifier les systèmes et verrous à mettre en place pour maîtriser les risques qualité selon les règles définies dans le CSP mais aussi les règles des bonnes pratiques correspondant à l'activité considérée,
- Définir une organisation en interne et maîtriser les actions à entreprendre pour contrôler l'ensemble des activités pharmaceutiques placées sous sa responsabilité, se mettre en conformité et éviter tout risque sur le patient
- Bien comprendre comment se répartit la responsabilité dans la gestion de certaines activités entre titulaires ou maisons mères et filiales ou entre exploitant et fabricant ou son sous-traitant (notamment au travers d'une étude de cas concrets sur un temps dédié de 45 minutes). Au cours des études de cas, les participants devront en fonction des éléments fournis par les formateurs, évaluer les situations et définir les actions à entreprendre grâce à un système de vote électronique.



Bulletin individuel à compléter et nous retourner à l'attention de : Laurence RELMY : E-mail : l.relmy@ifis.fr / 01.41.10.26.31.

Titre : Pharmaciens Responsables des Etablissements Exploitants et Fabricants

Date : Le Mardi 27 Septembre 2022

SEMINAIRE DUAL

SEMINAIRE DUAL

Le participant suivra l'intégralité de la journée (partie Exploitant + partie Fabricant) :

- en présentiel : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 954 € Prix Industries de Santé = 1060 € Autres = 1360 €
- à distance : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 891 € Prix Industries de Santé = 990 € Autres = 1285

Le participant suivra la formation sur la partie Exploitant (de 9h00 à 15h15)

- en présentiel : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 774 € Prix Industries de Santé = 860 € Autres = 1150 €
- à distance : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 711 € Prix Industries de Santé = 790 € Autres = 1090 €

Le participant suivra la formation sur la partie Fabricant (de 12h15 à 17h00)

- en présentiel : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 684 € Prix Industries de Santé = 760 € Autres = 990 €
- à distance : Prix HT : Prix adhérent Ifis = 600 € Prix Industries de Santé = 660 € Autres = 860 €

Pour des raisons d'organisation, merci de transmettre à l'Ifis votre choix avant le 20 septembre 12h00 : au delà en cas de changement de présentiel vers le distanciel, le prix du présentiel sera appliqué.

PARTICIPANT

SUIVRA LA FORMATION EN PRÉSENTIEL SUIVRA LA FORMATION À DISTANCE

Mme M. Docteur Professeur

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Raison sociale du participant :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville : Pays :

CONTACT ADMINISTRATIF

RESPONSABLE FORMATION ou PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom : FONCTION :

Téléphone ligne directe : [][][][][][][][][] e-mail :

ENVOI DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Convention de Formation Convocation Attestation de fin de formation et de présence

Raison sociale ou OPCA ou autre :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville : Pays :

FACTURATION

ÉTABLISSEMENT À FACTURER SI DIFFÉRENT DE CELUI DU PARTICIPANT ou PRISE EN CHARGE PAR ORGANISME COLLECTEUR

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation.

Raison sociale ou OPCA :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville : Pays :

N° DE BON DE COMMANDE À REPORTER SUR LA FACTURE ou N° DE DOSSIER ORGANISME COLLECTEUR :

MODE DE RÈGLEMENT (Paiement à l'inscription ou à réception de la facture)

Merci d'indiquer en référence : IFIS - RESPR2222 - «N° de facture» - «Nom du participant»

Par chèque libellé à l'ordre de l'IFIS à l'adresse suivante : 15 rue Rieux - 92517 - Boulogne Billancourt Cedex

OU par virement bancaire à l'ordre de : «IFIS», HSBC Trocadéro – Compte IFIS – 112, avenue Kléber – 75016 Paris - France

Banque : 30056 - AGENCE : 00123 N° DE COMPTE : 01232001511 CLÉ : 30 - IBAN FR 76 3005 6001 2301 2320 0151 130 BIC CCFRFRPP

Organismes publics – Merci de nous adresser votre bon de commande libellé au nom de l'IFIS

Nom :

Prénom :

Fonction :

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente*

Date :

Signature :

CACHET DE L'ENTREPRISE

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente consultables sur notre site : www.ifis.asso.fr

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'Ifis ayant pour finalité de remplir les formalités administratives et légales liées à votre inscription à une formation. Vous pouvez accéder et rectifier vos données, demander leur effacement ou la limitation de leur traitement ainsi que définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à tout moment et sans avoir à vous justifier. Vous pouvez exercer vos droits aux coordonnées suivantes : DPD@ifis.fr ou 15 rue Rieux - 92517 Boulogne-Billancourt Cedex. Pour une information complète relative au traitement de vos données, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.ifis.asso.fr/>.